



Bastia, le 16/03/2017

Pôle Economie et Territoires

Tel 04 95 32 91 40

Fax 04 95 32 91 41

N° 96

Objet : PDE

Dossier suivi par : HB/JPM/MDL

LAR N°

Remis en main propre

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier à compléter en vue d'une indemnisation concernant les fortes pluies de novembre 2016.

La reconnaissance porte sur :

- Pertes de fond sur sols : ouvrages privés, clôtures, ruche, pépinières ornementales, arbres fruitiers, (abricots, amande, châtaigne, clémentine, kiwi, pêche, pomme, prune, olive), ceps de vignes.
- Pertes de récolte sur maraichage (artichaut, betterave, blette, carotte, céleri, choux, fenouil, fève, navet, oignon, persil, radis, salade), fleur (rose), fruit (olive, noisette)

La date limite de dépôt du dossier en DDTM est le 28 Avril 2017.

Nos techniciens restent à votre disposition pour engager avec vous, les démarches nécessaires.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ :

- Dossier d'indemnisation
- Attestation assurance
- Annexe 1 à compléter si concerné
- Arrêté ministériel

La Direction
Hélène BERETTI

Siège Social BASTIA

Maison de l'Agriculture – CS 60215

15 Avenue Jean Zuccarelli

20293 Bastia Cedex

TEL 04 95 32 84 40 / FAX 04 95 32 84 49

cda2b@wanadoo.fr